

« Les tutos de l'agro »

Accès à la catégorie II ou IV par liste d'aptitude

Promotion des agents contractuels de droit public – Rentrée scolaire 2025

Contexte

La note de service SG/SRH/SDCAR/2025-251 du 10 avril 2025 fixe les modalités d'inscription sur les listes d'aptitude pour la promotion des agents contractuels de catégorie III exerçant dans les établissements d'enseignement agricole privés sous contrat avec l'État, en vue d'un accès à la catégorie II ou IV à compter de la rentrée scolaire 2025.

Agents éligibles

Sont concernés :

- Les agents contractuels de droit public classés en catégorie III ;
- En poste dans un établissement privé sous contrat relevant de l'article L. 813-8 du Code rural et de la pêche maritime.

Conditions d'éligibilité

1. Ancienneté :

- 10 ans d'enseignement minimum et justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans l'enseignement agricole privé sous contrat.

2. Qualification pédagogique :

- Disposer d'un diplôme ou certificat obtenu à l'issue d'une formation qualifiante, validée par un jury incluant un représentant de l'administration.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit contenir :

- Une fiche de proposition complétée par l'établissement ;
- Les pièces justificatives (attestations d'ancienneté, diplômes, etc.) ;

Commission Agro – Avril 2025

- Une lettre de motivation ou un rapport circonstancié selon les cas.

Le dossier est instruit par la direction de l'établissement, puis transmis aux services régionaux.

Transmission des dossiers

Les dossiers doivent être transmis au chef d'établissement au plus tard **le 25 Avril 2025**.

Parallèlement le dossier doit être envoyé au BE2FR à l'adresse courriel suivante:

 LA.eaprive.sg@agriculture.gouv.fr

 Les délais doivent être respectés pour que la demande soit prise en compte.

Dates clés

- Le 25 avril 2025: date d'envoi du dossier au Chef d'établissement et au BE2FR
- Le 9 Mai 2025: le chef d'établissement a vérifié les dossiers, a émis un avis et transmet l'ensemble au SFRD ou SFD
- Le 25 Mai le SFRD/SFD a vérifié les dossiers reçus et émet un avis qu'il envoie au BE2FR.

Informations complémentaires

Pour toute question ou pour obtenir les documents annexes nécessaires à la constitution du dossier, contactez :

- Votre direction d'établissement ;
- Votre DRAAF/DAAF régionale ;
- Ou directement le Secrétariat Général - BE2FR à l'adresse électronique ci-dessus.

Pour toute question: rapprochez-vous du Spelc

 **VOUS ÉPAULER**

 **VOUS REPRÉSENTER**

 **VOUS DÉFENDRE**

Spelc
au cœur
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur:

  Fédération nationale des Spelc
 @FederationSpelc

Conception : Bayard Service - 03 20 13 36 70



Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELCSUR:

www.spelc.fr/adherer

 t.lebreton@spelc.fr 